

Compte-rendu du Comité Syndical S.I.S.T.O. du Mercredi 25 Février 2009 à 20 H 30

Etaient présents :

Mme JAMES Marie Agnès, M. BOULMANT NOMBALLAIS Christian – Aviré
Mme CHAUVEAU Marie Lise, M. BOULTOUREAU Hubert – Bourg d'Iré
MM. PASSELANDE Germain, GRANIER Jean Claude – La Chapelle sur Oudon
Mme VERGEREAU Danielle – Châtellais
MM. CHAUVEAU Olivier, GEORGET André – la Ferrière de Flée
Mmes BOULAY Mireille, MORICEAU Brigitte – l'Hôtellerie de Flée
MM. COUTINEAU Michel, PELLUAU Dominique – Louvaines
M. SEJOURNE Serge - Marans
MM. RONCIN Joël, GUINCHARD Serge – Montguillon
MM. TROUILLEAU Jacky, LEPRETRE Gérard, BROSSIER Daniel – Noyant la Gravoyère
M. SEREX François – Nyoiseau
M. BELLIER André – St Martin du Bois
M. HUAULME Yannick – Andigné
M. BUOB Patrick – Brain sur Longuenée
M. PLACET Denis, Mme DELANEAU Eugénie – Chambellay
M. LAURENCEAU Jean Marie – Champteussé sur Baconne
MM. AUGEREAU Tony, GAUDIN Joseph – Gené
MM. ONILLON Jean Marc, GILARD Laurent, FOUCHER Jérôme – Grez Neuville
MM. JUTEAU Jean Jacques, CAUBEL Gilles – La Jaille Yvon
MM. GLEMOT Etienne, CHALET Daniel, BOURGEGAIS Michel – Le Lion d'Angers
Mme BELLIER-POTTIER Marie Françoise, M. REMOUE Michel – Montreuil sur Maine
M. AIGLE Laurent – Pruillé
M. FOURRIER Alain – Thorigné D'Anjou
M. BOUMIER Jean Louis – Vern d'Anjou
M. CHEVILLARD Jean Alain, Mme CHEVILLARD Nathalie – Angrie
MM. RAYMOND Alain, BOUVET Emmanuel, Mme POIRIER Annick - Freigné
M. GAUTIER Joseph – Loiré

Etaient excusés :

Mme FERRY Hélène - Châtellais
M. DERSOIR Gaëtan – Marans
Mme MICHEL Sophie - Nyoiseau
M. VILLEPONTOUX Jean François– St Martin du Bois
Mmes MICHEL Muriel, PASQUIER Marie Noëlle, M. COTTIER Guy – Ste Gemmes d'Andigné
MM. GRIMAUD Gilles, LANDRON Alain – Segré
M. FUSELIEZ Didier – Andigné
M. JOLY Noël – Brain sur Longuenée
Mme COTTIER Jacqueline – Champteussé/Baconne
MM. BOUIN René, MAHE Yvon – Chenillé Changé
M. RENOUE Emmanuel – Le Lion d'Angers
M. PELE Jacques – Pruillé
MM. BROUQUIER Jean Paul, CARRE Jean François – Sceaux d'Anjou
M. PARE Marcel – Thorigné d'Anjou
M. BERTHELOT Paul, Mme PETITEAU Marie Luce – Vern d'Anjou

Etaient absents :

M. ROUSSEAU Hubert – Nyoiseau
MM. MARTIN Olivier, BECHU Patrick – St Sauveur de Flée
M. BRAUD Alain, Mme LAMARCHE Sonia – Segré
MM. BOISNEAU Claude, CLAUDE Gilles – Chazé sur Argos
M. COUDRAY Peter - Loiré

Mme PETITEAU Marie Luce a donné pouvoir à Monsieur BOUMIER Jean Louis
M. RENOUE Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur BOURGEGEIS Michel

Secrétaire de Séance : Mme. CHEVILLARD Nathalie

(Diaporama joint au compte rendu)

Ajout de 2 points à l'ordre du jour :

Accueil des stagiaires

F.C.T.V.A

Vote à l'unanimité

Accueil des stagiaires

Modification des conditions d'accueil des stagiaires (Annuler la délibération du 27 juin 2002). L'indemnité versée aux stagiaires ne doit pas excéder 12,5% du plafond sécurité sociale pour une durée hebdomadaire de 35 H. Les frais de mission et de déplacement sont remboursés dans les mêmes conditions que les agents de collectivités.

Vote à l'unanimité

F.C.T.V.A

Dans le cadre de la relance économique, Monsieur le Président informe qu'une convention peut être établie entre l'Etat et le SISTO pour percevoir le FCTVA 2008 en 2009 sous réserve d'un engagement d'investissement supérieur à 104 437 €. Cette somme correspond à la moyenne des investissements réalisés sur les exercices 2004 2005 2006 2007. Le montant prévu des investissements pour 2009 est de 294 350 € au BP.

Vote à l'unanimité

Collecte des D3E (Déchets Electriques Electroniques En fin de vie)

Monsieur Raymond présente le dossier de mise en place de la filière des D3E suite à la présentation de M. Fieux responsable régional de l'Eco organisme d'Ecosystème lors du dernier comité Syndical.

Il est proposé d'installer sur les déchèteries du Lion d'Angers et de Chazé sur Argos un conteneur maritime et sur la déchèterie de Ste Gemmes d'Andigné le remblaiement de la fosse de l'ancienne usine pour déposer ensuite les D3E.

L'accueil des D3E se ferait tous les samedis sur chacune des déchèteries.

Cela nécessite le renforcement du gardiennage sur les déchèteries de Ste Gemmes d'Andigné et du Lion d'Angers. Il est proposé 2 solutions :

- Solution A : 7 heures le samedi toute la journée, pour les D3E et les autres déchets (notamment les déchets verts)
- Solution B : 4 heures le samedi après-midi exclusivement dédiées aux D3E.

Une convention doit être établie avec OCAD3E. La mise en place de cette collecte serait effective au 1^{er} Juillet 2009 avec une communication préalable.

Tableau financier (voir diaporama)

Monsieur Laurenceau souhaite préciser qu'une discussion a eu lieu au sein du bureau concernant la mise en place des D3E. Ce service devrait être payant pour les usagers qui apportent ces appareils en déchèterie car les appareils sont repris gratuitement par les professionnels lors d'un achat. D'ici la fin du marché, le dépôt en déchèterie est gratuit pour les particuliers.

Monsieur Bellier rappelle qu'une évaluation des apports de D3E a été faite dans les déchèteries en octobre dernier. L'estimation du tonnage apporté dans les déchèteries correspond aux moyennes collectées dans le département.

Monsieur Raymond rappelle que le bureau propose la solution A pour collecter les D3E dans les déchèteries et propose de valider cette solution.

Vote à l'unanimité pour la solution A et pour la signature de la convention avec OCAD3E.

Compte Administratif et Compte de Gestion 2008

Monsieur Laurenceau donne lecture du Compte administratif 2008.

Les résultats sont les suivants :

En fonctionnement :

- Excédent de l'exercice : 205 822,35 €
- Excédent de clôture : 442 536,15 €

En investissement :

- Excédent de l'exercice : 94 405,92 €
- Excédent de clôture : 9 610,39 €

Monsieur Laurenceau souligne que l'excédent correspond à des travaux qui n'ont pas été réalisés mais aussi à une diminution des tonnages à l'enfouissement.

Vote à l'unanimité

Affectation du résultat de fonctionnement

L'excédent de clôture en fonctionnement s'élève à 442 536,15 €

Il est proposé d'affecter :

- 77 957 € en recettes d'investissement (compte 1068)
- 364 579,15 € en recettes de fonctionnement (compte002)

Vote à l'unanimité

Budget Primitif 2009

Monsieur Bellier présente les masses financières en Recettes et Dépenses du budget prévisionnelles 2009 (voir graphiques sur diaporama).

Produit global de la TEOM

Lors du dernier Comité syndical, il a été décidé d'intégrer environ 140 000€ du coût des déchèteries par an sur 3 ans dans la TEOM pour supprimer à terme les participations des communautés de communes. Pour 2009, l'intégration du coût des déchèteries dans la TEOM s'élève à 134 000€.

Le calcul du produit global se fait sur les bases fiscales. Pour 2009 l'augmentation des bases est de 5% par rapport aux bases définitives 2008.

Le produit estimé de la TEOM pour 2009 engendrerait un excédent de recettes d'environ de 50 000€ par rapport aux estimations des dépenses.

Pour réduire la hausse du taux il est proposé de diminuer l'excédent de recettes dû à ce produit de TEOM théorique (50 000 €) et de prendre 40 000 € sur l'excédent.

Le produit global s'élèverait donc à 1 717 000 € pour 2009. Ce montant sera réclamé auprès des Communautés de Communes qui voteront les taux. (voir tableau)

Pour information, l'augmentation des taux serait de 2,63 %.

Vote à l'unanimité sur le produit global

Monsieur Bellier présente ensuite le Budget primitif 2009.

La section de fonctionnement s'élève à 3 146 824,17 €

La section d'investissement s'élève à 364 388,56 €

Monsieur Serex s'étonne que le compte des dépenses imprévues soit aussi important.

Monsieur Bellier rappelle que le compte des dépenses imprévues sert de compte de réserve.

Monsieur Laurenceau indique que l'excédent permettra d'avoir de la trésorerie pour le passage à la redevance avec l'objectif d'éviter de trop fortes augmentations compte tenu des investissements futurs.

Vote du budget primitif 2009 à l'unanimité.

Monsieur Roncin demande quelle sera l'affectation des économies faites par les communautés de communes concernant la participation des déchèteries.

Monsieur Bellier souligne que la décision revient aux Communautés de Communes. La Communauté de Communes du Canton de Segré reversera cette somme aux Communes sous forme de dotation de solidarité.

Monsieur Laurenceau précise que la réunion du conseil communautaire du Lion se réunit le 26 février pour décider. Il sera proposé d'inclure ce gain dans le budget voirie.

Monsieur Raymond précise que la Communauté de Communes de Candé adhère à deux syndicats de déchets : le SISTO et le SYCTOM Loire Béconnais. Les fonds resteront dans le budget de la Communauté.

Informations Diverses

Monsieur Bellier informe que 4 candidatures de maîtrise d'œuvre ont été retenues pour le projet de l'Ebeaupinière et qu'ils seront auditionnés le 23 mars 2009. Le choix définitif de l'équipe se fera ultérieurement.

Une stagiaire va travailler sur les actions de réduction des déchets pour la période du 30 Mars au 31 Août 2009.

Prochaines Réunions du SISTO :

Bureau : Lundi 9 mars à 18 H 00

Comité Syndical : mercredi 24 Juin à 20 H 30

Fin de la Réunion à 21 H 30

- :- :- :- :- :-